



Signataires : Charles Poncet, Michael Andersen, Stéphane Florey, Lionel Dugerdil, Daniel Noël, Guy Mettan, Yves Nidegger, Marc Falquet, André Pfeffer, Patrick Lussi, Virna Conti, Florian Dugerdil, Christo Ivanov

Date de dépôt : 9 août 2023

Proposition de motion

Assurer la protection de nos concitoyens en raison de la situation française

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'art. 112 de la constitution genevoise ;
- qu'en été 2023 plus de 500 villes françaises ont été secouées par des émeutes à la suite du décès tragique d'un adolescent ;
- que plus de 300 policiers ont été blessés par des émeutiers et que des dégâts chiffrés à plus de 280 millions d'euros ont été commis ;
- que ces émeutes se sont aussi produites au-delà des habituelles « banlieues chaudes » ;
- que de nombreux actes de pillages ont été constatés dans le voisinage immédiat du canton de Genève ;
- que des émeutes ont également eu lieu dans le « Grand Genève », notamment à Annemasse ;
- que le canton de Genève a une frontière de plus de 100 km avec la France, contre 4,5 km avec la Suisse ;
- que la frontière n'est plus surveillée de façon systématique ;
- que la richesse genevoise agit comme un aimant auprès de personnages douteux et violents en provenance de la zone frontière et de la banlieue lyonnaise en particulier ;

- que tout indique que les émeutes d'une violence inouïe de l'été 2023 sont appelées à se déclencher à nouveau à la première occasion ;
- que quelques dizaines de pillards seulement traversant la frontière suffiraient à provoquer des dommages considérables à Genève ;
- que la police genevoise a elle-même demandé la prise de mesures appropriées pour assurer la protection de nos concitoyennes et de nos concitoyens,

invite le Conseil d'Etat

- à accorder une priorité immédiate au renseignement et à détacher à cet effet un ou plusieurs membres de l'état-major de la police auprès des forces de sécurité françaises, afin que l'information remonte sans aucun délai ni retard et que les autorités genevoises puissent se prémunir à temps ;
- à instaurer en collaboration avec le corps des gardes-frontière une surveillance accrue de toutes les entrées possibles sur le territoire genevois, par des rondes fréquentes dès la fin de journée et la pose systématique de webcams permettant de raccourcir autant que faire se peut les temps de réaction en cas de nécessité ;
- à effectuer une surveillance accrue des axes d'accès à Genève au moyen de drones ;
- à maintenir en tout temps en alerte dès les fins de journée une force de police appropriée pouvant se rendre très rapidement là où ce serait nécessaire pour prévenir ou mettre un terme immédiat à des actions de pillage ;
- à instruire, soutenir et autoriser les forces de police genevoises à procéder sans aucun ménagement à l'égard de pillards cherchant à pénétrer sur le territoire genevois, en faisant usage de toute la force nécessaire à cet effet et, en particulier, en n'hésitant pas à faire usage d'armes à feu à l'égard de pillards pris sur le fait ;
- à mettre systématiquement en détention, et à les y laisser le plus longtemps possible, tous les auteurs de troubles appréhendés dans ce contexte ;
- à préparer, conformément à l'article 112 al. 2 Cst-Ge, le recours à la troupe si le nombre et la violence des agressions dirigées contre le territoire genevois le justifiaient, ainsi que l'invocation de l'article 113 Cst-Ge s'il y a lieu.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le décès tragique d'un adolescent lors d'un contrôle de police à Nanterre (F) le 27 juin 2023 a suscité une consternation légitime, qui a toutefois servi de prétexte au déclenchement d'une véritable guérilla urbaine, qui a duré des semaines, fait des dégâts inouïs, sans compter les nombreux policiers blessés, certains gravement.

Plus de 300 policiers ont été blessés, dont certains par des armes à feu, les arrestations se sont comptées par centaines et les dégâts par dizaines de millions de francs. Lyon, Marseille, Nantes, la banlieue parisienne et de nombreuses autres villes ont été livrées au pillage et à la destruction par des individus sans foi ni loi, uniquement préoccupés de blesser les policiers, et si possible d'en tuer, non sans casser tout ce qui leur tombait sous la main pour pouvoir tranquillement piller les magasins de luxe, les armureries et même les commerces les plus modestes, comme des bureaux de tabac, pour autant qu'il s'y soit trouvé une caisse dont on puisse s'emparer.

Le coût global direct des émeutes chez notre voisin a été d'au moins 280 millions d'euros selon la fédération professionnelle France Assureurs. Selon le président du MEDEF français, plus de 200 commerces ont été entièrement pillés, 300 agences bancaires détruites et 250 bureaux de tabac mis à sac. Ces chiffres ne sont que la pointe de l'iceberg, car ils ne tiennent pas compte des dommages indirects, tels que les pertes de revenu dues à l'interruption des activités commerciales. Pour les entreprises victimes de cette orgie de violence, le montant des dégâts s'élève à un milliard d'euros¹.

Le climat de guerre civile – c'est malheureusement le terme qui convient – qui a régné en France pendant des semaines montre (une fois de plus) l'échec total de la politique dite « multiculturelle », qui vise à reconnaître la « diversité » des populations issues de l'immigration, sans les « contraindre » à une « assimilation » qui serait l'expression d'une forme particulièrement pernicieuse et subtile de racisme.

Par rapport aux émeutes françaises de 2005, marquées principalement par des voitures brûlées, celles de 2023 s'avèrent particulièrement onéreuses avec les dégradations et les pillages de commerces et de bâtiments publics. Elles ne se sont d'ailleurs pas limitées aux quartiers dits sensibles, mais elles ont frappé aussi des localités peu habituées à ce genre d'événements. La France voisine – Annemasse notamment –, sans avoir cédé à la folie qui s'est

¹ <https://www.economiamatin.fr/emeutes-2023-france-cout-estimation-degats-medef-bezieux>

emparée de la banlieue lyonnaise par exemple, a néanmoins connu des développements plus que préoccupants. Même la modeste ville de Cluses (17 000 hab.), dans la vallée de l'Arve a été le théâtre d'affrontements entre une cinquantaine d'émeutiers et les forces de l'ordre.

Deux conclusions s'imposent d'évidence : il y aura d'autres incidents du même type à l'avenir et le niveau de violence va continuer à augmenter. Des mesures de protection s'imposent donc à Genève aussi.

Le canton de Genève partage en effet une frontière de plus de 100 km avec la France, contre les 4,5 km qui le raccordent au territoire suisse. Cette frontière n'est pas surveillée de façon systématique, en raison des accords de Schengen, mais également parce que 200 000 personnes au moins la traversent tous les jours.

En termes pratiques, il suffirait ainsi que quelques centaines, voire quelques dizaines, de pillards passent la frontière à plusieurs endroits différents en même temps en fin de journée, pour qu'ils puissent ensuite se répandre en ville, y provoquer des dégâts considérables et mettre les Rues Basses, par exemple, à feu et à sang.

L'expérience française a montré que ces groupes de pillards sont très bien organisés : ils communiquent entre eux par les réseaux sociaux, ce qui leur permet de réagir très rapidement, de se concentrer là où la police n'est pas et d'échanger en temps réel les informations qui optimisent la commission de leurs crimes de la façon la plus efficace et la plus dommageable pour autrui.

D'évidence, il suffirait qu'un groupe de quelques dizaines de pillards tombe sur Balexert, par exemple, pendant que d'autres ravageraient le quartier des banques ou la rue du Rhône et, comme on l'a malheureusement vu en 2013, les policiers genevois, malgré leur courage et leur engagement, seraient rapidement débordés. Ces pillards pourraient d'ailleurs être renforcés et soutenus par des éléments locaux, minoritaires pour le moment, mais fermement décidés à en découdre eux aussi, comme un passé récent l'a montré.

La richesse genevoise – et notamment la présence de nombreux commerces de luxe dans notre canton, sans même parler du secteur hôtelier, de l'aéroport, etc. – est propre à attirer vers Genève la prochaine émergence des voyous qui ont ravagé 553 villes françaises et commis d'importants dégâts dans des localités parfois proches de Genève (notamment Annemasse, Cluses, Thonon, Annecy, Saint-Genis-Pouilly)².

² <https://www.francebleu.fr/infos/societe/violences-urbaines-en-haute-savoie-la-moitie-des-commerces-touchees-sont-a-cluses-7213048>

L'art. 112 de la constitution genevoise prévoit que le Conseil d'Etat est responsable de la sécurité et de l'ordre public. Il ne peut employer à cet effet que des corps organisés par la loi. Il peut solliciter l'appui de l'armée, d'autres services fédéraux ou d'autres cantons à des fins civiles.

Face à ces constats, que la police genevoise fait également, les motionnaires prient instamment le Conseil d'Etat de prendre sans délai les mesures non exhaustives listées dans les invites de la présente motion. Elles sont indispensables pour assurer la protection de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.